

## **Communiqué du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques 15 mai 2008.**

Le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques informe les vendeurs et acheteurs d'une maison de vente aux enchères.

■ A la suite de plusieurs réclamations de vendeurs auprès de la SVV PARIS ENCHERES qui ont été réglés par des chèques sans provision, une enquête a été ouverte par le commissaire du Gouvernement près le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, autorité de régulation des enchères.

■ L'Autorité informe que, par suite de ces réclamations l'agrément n° 2006-650 de cette SVV a été suspendu à compter du 7 mai 2008.

■ Les vendeurs ou acheteurs de SVV PARIS ENCHERES, sont informés que celle-ci est, conformément à la loi, assurée, au titre de la caution « vendeur » et au titre de sa responsabilité civile professionnelle auprès de : Cabinet SICAR, 21 Rue de la Paix - 75002 Paris – Tél : 01.43.12.81.81

■ Ils sont invités, s'ils s'estiment concernés, à se rapprocher dans les meilleurs délais de ce cabinet d'assurance munis de tous justificatifs.

Le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, autorité de régulation, a été institué par la loi 2000-642 du 10 juillet 2000 et le décret d'application du 19 juillet 2001, ouvrant le marché français des ventes publiques à la concurrence. Il est aujourd'hui prévu à l'article L321-18 du code de commerce. Doté de la personnalité morale, le Conseil est chargé : d'agrèer les sociétés de ventes volontaires et les experts, enregistrer les déclarations des ressortissants des Etats membres, sanctionner les manquements aux lois, règlements et obligations professionnelles, publier un rapport annuel d'activité destiné aux pouvoirs publics et aux intervenants du marché. Il assure l'organisation de la formation professionnelle en vue de l'obtention de la qualification requise pour diriger les ventes volontaires. Le Conseil est composé de 11 membres nommés pour 4 ans par le Garde des sceaux, ministre de la Justice. Sa composition a été renouvelée par arrêté ministériel du 30 mai 2005. Le Conseil, qui élit son président, est présidé par Christian Giacomotto.

Contact presse Conseil des ventes : **Ariane CHAUSSON**  
[a.chausson@conseildesventes.fr](mailto:a.chausson@conseildesventes.fr)  
tel/ 01.53.45.85.45 - fax/ 01.53.45.89.20  
portable/06.07.28.52.07